

Ouvrier(ère)-opérateur(trice) - Hiver

1 poste permanent
1 poste temporaire

Supérieur immédiat : Directeur des travaux publics par intérim
Lieu de travail : Garage municipal de Percé
Type d'emploi : Employé salarié saisonnier (hiver) - 40 heures/semaine

Principales tâches et responsabilités :

- Exécuter les travaux relatifs à l'entretien des propriétés municipales;
- Conduire un camion ou de la machinerie lourde;
- Utiliser avec précaution les équipements qui vous sont confiés;
- Procéder aux vérifications de sécurité et aux inspections avant le départ et en cours de trajet;
- Respecter les codes et/ou règlements de sécurité et de la circulation;
- Signaler immédiatement à son supérieur toute anomalie;
- Compléter les rapports exigés par l'employeur;
- Exécuter diverses tâches relatives à l'entretien des véhicules et machinerie;
- Collaborer à l'exécution de divers travaux relevant de la compétence du service des travaux publics;
- Accomplir toute autre tâche connexe selon les besoins de l'équipe.

Profil recherché :

- Avoir complété son secondaire V;
- Posséder un permis de conduire de classe 3, valide au Québec;
- Expérience minimale de 3 ans à titre de chauffeur de camion (avec références);
- Expérience en mécanique de véhicules lourds;
- Avoir la preuve que le cours de conduite de véhicules lourds a été complété avec succès;
- Avoir la preuve que le cours de sécurité sur les chantiers de construction a été complété avec succès;
- Facilité à travailler en équipe;
- Faire preuve de respect et de politesse envers tous, en tout temps;
- Endurance au travail physique;
- Flexible, dynamique et travailleur.

Conditions salariales et de travail : Selon la convention collective en vigueur.

Veillez faire parvenir votre candidature avant le lundi 1 septembre 2025, à l'attention de la direction générale, au 137, route 132 Ouest, C.P. 99, Percé (Québec) G0C 2L0, ou par télécopie au (418) 782-5487 ou par courriel à dg@ville.perce.qc.ca
Seuls les candidats possédant le profil recherché seront contactés.

Fait à Percé, le 19 août 2025.